AUDIOVISUEL

Le rapport Boyon sur la TNT appelle le service public à « une réflexion d'ensemble»

Mandaté par le Premier ministre en juillet dernier (voir LPn°194 ? I, p.97), Michel Boyon a rendu le 18 octobre son rapport sur la télévision numérique terrestre. Il préconise pour le service public « une réflexion d'ensemble» et « une remise à plat» de ses projets de chaînes destinés à la TNT. Ainsi, le rapport n'envisage un démarrage de la TNT « dans la meilleure hypothèse qu'à la fin 2004». Parmi les différentes hypothèses, il évoque « l'arrêt pur et simple du projet, sa refonte, ou son accompagnement avec des améliorations qui permettraient d'en renforcer sa crédibilité et sa viabilité». Six conditions sont fixées « pour que la TNT puisse être placée dans la perspective de la pérennité» : « l'attrait des programmes, la résolution des problèmes techniques, l'engagement des fournisseurs à proposer des équipements de réception, la mise en place d'un système de distribution, le développement de la production française et la création d'un lieu de concertation entre les partenaires du projet».